

Pêche

Notre participation active au Comité Opérationnel "Comop n°12" à Paris, au sein du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, préliminaire au Grenelle de la Mer, suivie ensuite par nos interventions aux journées régionales du Grenelle et les innombrables démarches de notre président ont porté leurs fruits puisque le permis de pêche ainsi que les quotas ont été momentanément abandonnés ; sans nos interventions, ces mesures injustes seraient entrées définitivement en vigueur. Cet abandon n'est toutefois que provisoire puisqu'une période d'observation de deux ans a été décidée par le ministère... au terme de laquelle des mesures plus contraignantes pourront être décidées si nécessaire. Comment sera organisée cette période d'observation ? Quels seront les critères d'observation ? Et qui observera ? Autant de questions que nous sommes sensés nous poser en espérant toutefois que nous serons consultés avant que les méthodes et décisions soient adoptées.



Quoi qu'il en soit, il est impératif pour toutes nos associations de battre le rappel et de veiller plus que jamais au respect de la réglementation en faisant bien remarquer à tous les pêcheurs du bord ou en bateau qu'il est grand temps de nous rejoindre. Si chaque association fait un grand effort d'information, il est certain que les pêcheurs en bateau seront nombreux à nous rejoindre mais il reste à convaincre les pêcheurs du bord qui n'ont sans doute pas conscience du risque imminent qui les menace. Une affiche a été envoyée par mail à toutes nos associations : il est impératif qu'elle soit diffusée au maximum partout sur nos côtes. En multipliant les adhésions à la FNPPSF (pourquoi pas 100 000 adhérents ?) et en prêchant partout le strict respect de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques, nous apporterons encore plus de crédit à notre représentativité et nous repousserons la mise en place de ces mesures qui, par ailleurs, s'avèreront totalement inutiles pour la préservation de la ressource mais très préjudiciables à nos libertés (nous ne rappellerons jamais assez que nos prélèvements sont inférieurs à 2% des prises des pêcheries professionnelles), sans oublier que la richesse apportée au pays par notre passion subirait un véritable coup d'arrêt (près de 2 milliards d'euros si l'on tient compte des dépenses d'hébergement et de restauration).

Un nouvel arrêté concernant les tailles vient de paraître le 16 juillet 2009, certaines espèces non maillées le sont dorénavant comme le mullet (30cm) et l'orpie (30 cm) !... Il eut été préférable de réglementer la taille des espèces qui sont actuellement beaucoup plus prisées telles les dorades et le maigre dont on trouve les juvéniles sur tous les étals marchands (certaines enquêtes révèlent que 90% des maigres commercialisés ne se sont jamais reproduits !) ; l'avis des scientifiques a été, une fois de plus, superbement ignoré. Il est désolant de constater que les mesures parfaitement inutiles concernant l'orpie et le mullet (espèces prolifiques par excellence !) gêneront essentiellement les pêcheurs de loisir... Nous avons une petite idée de l'identité de ceux qui ont influencé les décideurs ... mais nous sommes maintenant habitués à ces mesquineries... Le turbot et la barbu seront maintenant maillés à 30 cm, c'est ce que nous préconisons depuis longtemps sur nos planches "Respectons les tailles". Notons également que le sar est maintenant maillé à 25 cm (nous recommandions 23), et le flet à 20 cm (nous recommandions 25). Toutes ces informations seront à intégrer dès les prochaines éditions de nos produits. Un minimum de concertation aurait permis d'éviter de tels désagréments !

Guy Perrette
Responsable Commission Pêche

Les pêcheurs européens se rencontrent

Dans le cadre du Défi Méditerranéen de pêche au Thon en « No Kill » organisé par le Thon Club du Cap d'Agde sous l'égide de la FMPR, plusieurs entités représentant les pêcheurs en mer se sont réunies pour évoquer ensemble les perspectives d'avenir de leur activité.

De nombreuses organisations représentant plusieurs pays européens étaient présentes : L'EEA (European Anglers Alliance), l'EFTTA (European Fishing Tackle Trade Association), la FMPR (Fédération Méditerranéenne de Pêche



Responsable), la CEPMR (Confédération Espagnole de Pêche Maritime Récréative Responsable), le BGI (Big Game Italia) et la FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France).

Les participants ont considéré unanimement qu'un effort important de communication devait être entrepris de façon à promouvoir une **pêche récréative responsable** et à en améliorer l'image.

Il a été aussi convenu de poursuivre et d'intensifier notre collaboration avec les scientifiques et les ONG concernés.

Une évolution de la législation européenne est par ailleurs souhaitée de manière à la rendre plus cohérente et plus accessible.

Un soutien significatif des industriels concernés (Nautisme, Equipementiers et Fabricants d'articles de pêche) s'avère indispensable pour financer la mise en place d'une grande campagne de communication dans tous les pays d'Europe concernés visant à valoriser l'image d'une **pêche réactive responsable**.

Grenelle de la Mer : Lettre ouverte au Ministre de l'Environnement, Jean Louis BORLOO

Monsieur le Ministre, vous présentez le Grenelle de la Mer comme un modèle de démocratie. Les réunions décentralisées sont à considérer, selon vous, comme un événement démocratique novateur. Permettez-nous, monsieur le Ministre, de tempérer quelque peu vos propos. La majorité des plaisanciers et des pêcheurs en mer qui ont suivi attentivement le déroulement des différentes phases du Grenelle de la Mer ont été profondément choqués que leurs représentants n'aient pas été entendus ni même consultés, ils ne partagent donc pas vraiment votre point de vue.

Dans un premier temps, vous nous avez inexplicablement tenus écartés des groupes de travail et notamment du groupe N°2 où les sujets concernant la pêche de loisir ont pourtant été abordés et vous n'avez pas cru bon de tenir compte de nos demandes répétées d'y participer.

Les travaux se sont donc déroulés sans qu'aucune des fédérations représentatives n'ait pu apporter son éclairage ce qui aurait probablement permis d'éviter un certain nombre de contresens malencontreux !

Les remarques importantes concernant notre activité, formulées explicitement lors des réunions décentralisées auxquelles nous avons pu participer n'ont pas été prises en compte. On peut s'interroger sur le véritable rôle de ces réunions régionales dès lors que les conclusions émises à cette occasion sont mises au pilori dans la phase suivante...

Pire encore, aucun représentant des fédérations représentatives de nos activités mais aussi aucun représentant du CSNPSN et de la FIN n'ont pu participer à la Table ronde N°1 où pourtant d'importantes décisions ont été prises à propos de la pêche de loisir en mer.

Où en serions-nous sans les actions de notre fédération ? Notre présence malgré les entraves ci-dessus mentionnées et notre pugnacité se sont avérées déterminantes et nous avons pu éviter le pire. Nous n'osons à peine imaginer ce qu'il serait advenu si M. le Député Jérôme Bignon mais aussi plusieurs autres hommes politiques responsables, qui se reconnaîtront et que nous tenons à saluer, n'avaient pas pris le soin de nous écouter et de défendre nos propositions... Comment dans ces conditions s'étonner des incohérences soulignées à maintes reprises par la presse et pourquoi ne pas le dire de l'incompétence qui transparaît dans les différents rapports au point parfois de les rendre incompréhensibles ! Nous avons la prétention de penser que si nous avions pu être présents cela ne se serait peut-être pas produit !

Pourquoi une telle attitude, que tous les pêcheurs récréatifs en mer et en particulier tous nos adhérents considèrent comme un mépris à leur égard ? Nous vous avons écrit à plusieurs reprises, mais malheureusement Monsieur le Ministre, nos questions sont restées sans réponse...

Mais il n'est pas trop tard pour vous en expliquer, Monsieur le Ministre, nos pages vous sont ouvertes, une occasion pour vous de vous adresser à des millions de pratiquants qui se sentent si injustement ignorés jusqu'à aujourd'hui !

Nous participerons aux réunions qui vont suivre avec le même esprit constructif et la même objectivité que nous avons toujours manifestés, sauf si nous sommes à nouveau dans l'incapacité d'exprimer notre point de vue comme ce fut le cas dans le cadre du Grenelle de la Mer. Les millions de pêcheurs de loisir à pied, du bord et en bateau sont autant d'électeurs qui comptent sur vous, M. le Ministre, pour rétablir un minimum de démocratie dans le débat qui les préoccupe en permettant à leurs représentants de participer, comme il se doit, aux différentes commissions d'application des décisions du Grenelle de la Mer.

Le Comité Directeur la FNPPSF



Le 23 juin 2009 a eu lieu le Grenelle de la mer à Brest. Nous avons pu entendre le « coup de gueule » de Jean-Yves Le Drian*, les doléances des représentants des

différentes associations : les marins-pêcheurs, les écologistes, les plaisanciers, les pêcheurs à pied, les défenseurs de l'environnement.

Au moins, cette réunion aura eu le mérite de laisser tout le monde s'exprimer dans une ambiance quelquefois contestataire et revendicatrice mais toujours courtoise.

Depuis est paru le Livre Bleu qui reprend les engagements du Grenelle de la Mer.

À sa lecture, nous avons le plaisir de constater que ce livre bleu va largement dans le sens des conclusions de la Commission Environnement de la FNPPSF : le développement des énergies

marines – en particulier l'éolien et l'hydrolien, la protection des ressources marines, la promotion de la pêche durable, la réduction des pollutions d'origine terrestre et maritime, la mise en place d'activités touristiques respectueuses de l'environnement et surtout une meilleure gouvernance et surveillance, un effort d'éducation aux niveaux national et européen...

Cerise sur le gâteau, l'idée d'une fiscalité destinée à soutenir ces actions est émise, ce qui laisse espérer que les engagements seront tenus.

En outre, les pouvoirs publics ont récemment pris la mesure du problème des algues vertes et envisagent des actions... Par contre, selon Ouest-France du 31 août, des récifs artificiels sont partis de Concarneau pour la Réunion alors que nous en avons un besoin impérieux sur place. Ceci illustre bien à quel point les actions concrètes se font attendre.

Alors, ce Grenelle de la Mer, une réelle avancée ?

Pouvons nous être réellement optimistes ? Ou alors, faut-il partager le scepticisme du Télégramme du 24 juin qui parlait de « tissu de poncifs et de généralités sur la mer et ses richesses », d'« inventaire à la Prévert » ? L'avenir nous le dira. En attendant, nous restons vigilants.

* Voir article dans le Télégramme du 24 juin
Christian Saint-Jalmes
Responsable Commission Environnement



Sécurité

L'été se termine et malgré les recommandations faites notamment par les CROSS, force est de constater que certains plaisanciers jouent encore avec leur sécurité et parfois aussi celle des autres.

Les négligences constatées frôlent souvent l'inconscience. Hélas la mer a parfois le dernier mot et il est trop tard pour regretter ses imprudences. Le CROSS et la SNSM peuvent effectivement intervenir très rapidement. Est-ce une raison pour prendre des risques inconsidérés et coupables...

Pensez avant de partir à bien équiper votre bateau et soyez vigilants et attentifs lors de votre navigation. Tous les jours les sémaphores reçoivent des appels pour des bateaux en panne de moteur, en panne de batterie, en manque de carburant, sans compter les bouts dans les hélices et parfois même le choc avec un rocher.

Ne partez pas en mer sans avoir vérifié votre moteur et le niveau des carburants, mieux vaut disposer d'une réserve car les jauges sont souvent imprécises. Une VHF ou à défaut un téléphone portable vous permettront d'appeler les secours en cas de problème, un GPS vous donnera votre position précise et vous permettra de naviguer plus sereinement ; adaptez votre vitesse aux conditions que vous rencontrez, ralentissez aux abords des casiers ou autres bouées de signalisation et des endroits délicats, respectez scrupuleusement les limitations de vitesse.

En cas de problème ne pas paniquer, mettre sa brassière, appeler le CROSS, donner sa position, le motif de l'appel, le nombre et l'état de santé des personnes à bord et le nom du bateau.

Depuis le 15 avril 2008, la division 240 est applicable à tous les navires de plaisances à usage personnel ou de formation de longueur de coque inférieure à 24 mètres.

Le matériel de sécurité doit être adapté à la navigation pratiquée.

Basique jusqu'à 2 milles d'un abri

Côtier jusqu'à 6 milles d'un abri

Hauturier au delà de 6 milles 6 milles d'un abri

Cas particulier : les annexes, embarcations non immatriculées utilisées en servitude d'un navire porteur, ne peuvent s'éloigner à plus de 300 m d'un abri. Le navire porteur est considéré comme un abri. Néanmoins à plus de 300 m de la côte il faut embarquer un moyen de repérage lumineux ainsi qu'un équipement individuel de flottabilité par personne.

L'utilisation du navire a ses limites.

Le choix de la distance de navigation par rapport à un abri est laissé à l'initiative du chef de bord. La catégorie de conception du bateau peut l'orienter dans ses choix.

La réglementation s'est modernisée.

Le chef de bord peut désormais choisir l'option la plus adaptée parmi les équipements suivants :

1) Équipement individuel de flottabilité (EIF)

Aide à la flottabilité - 50 newtons faible flottabilité

Gilet de sauvetage - 100 newtons moyenne flottabilité

Gilet de sauvetage - 150 newtons bonne flottabilité

Le port d'un EIF par chaque passager peut désormais dispenser de détenir à bord un dispositif de repérage et d'assistance d'une personne tombée à l'eau.

2) Moyen de repérage lumineux

Pour être secouru, il faut pouvoir être vu.

Il peut être collectif (lampe, projecteur, perche

IOR etc...) ou individuel s'il est étanche et porté par chaque personne à bord.

3) VHF ASN (appel sélectif numérique)

Cet équipement permet d'envoyer automatiquement sa position au CROSS en cas de détresse. A plus de 6 milles d'un abri, le chef de bord peut choisir de n'embarquer ni fusées parachutes ni fumigènes s'il dispose d'une VHF ASN interfacée à un GPS.

4) Dispositif de lutte contre l'incendie

La durée de vie et la périodicité des contrôles des extincteurs sont fixées par le fabricant. Le matériel embarqué doit être à jour des visites d'entretien ainsi définies.

Vérifier que le matériel satisfait bien aux normes pour chaque élément à protéger (capacité contre les feux secs A, contre les feux gras B, caractère diélectrique).

Embarcation marquée CE

Suivre la préconisation constructeur dans le manuel du propriétaire. Le constructeur ou son représentant autorisé doit pouvoir vous renseigner.

Embarcation exclue du marquage CE

Articles 2.43 à 2.47 de la division 240. Les dotations anciennement prescrites par la division 224 satisfont à ces exigences.

Michel Le Bris
Responsable de la Commission Sécurité

Portuaire

Une assurance «recours» pour mieux se défendre...

Avant d'en arriver au vif du sujet, je voudrais vous conter les mésaventures d'un plaisancier qui, comme vous et moi, aspirait à une place pour son bateau dans le port de ses rêves. Il s'était, comme de bien entendu, inscrit sur la liste d'attente du port en question et attendait son tour. Sa place sur la liste s'améliorait d'année en année jusqu'à finir par arriver dans les premières. Il s'attendait donc à une bonne nouvelle. Étonné de ne rien recevoir, il s'inquiéta de la situation et finit par découvrir, à son grand étonnement, que, dans le même temps, plusieurs places avaient été attribuées ! Un peu décontenancé, notre homme prit conseil et se rappela qu'il avait une assurance « recours ». Il prit donc contact avec les hommes de l'art et décida de poursuivre le concessionnaire du port au tribunal administratif pour manquement à la loi. Cela prit du temps

mais il gagna tous ses procès et le concessionnaire du port fut contraint de lui attribuer une place ce qu'il refusa de faire au mépris de la loi et des décisions de justice à son encontre. Notre homme va devoir encore ferrailler quelques temps mais nul doute qu'il obtiendra, en définitive, gain de cause. Il peut être assuré que la FNPPSF lui apportera tout son soutien dans cette affaire.

Que se serait-il passé si cela vous était arrivé ? Auriez-vous poursuivi aussi longuement en justice sans une assurance pour couvrir vos frais ? La fédération vous conseille vivement de prendre une assurance recours et de l'utiliser chaque fois que vos droits se trouveront bafoués...

Pensez-y lorsque vous allez renouveler votre contrat assurance...

Commission Portuaire



Pêche à pied

Un repos biologique uniquement sur l'estran ?



Dans les conclusions du Grenelle de la mer, figure, outre l'application de la charte issue du Grenelle de l'environnement de 2008 et l'observation sur deux années de l'évolution de la pêche de loisir (?) avec à la clé un possible permis, l'**instauration d'un repos biologique** sur l'estran !

Fort bien. Mais ce repos biologique sur l'estran existe déjà dans nombre de départements. Ainsi la pêche de l'huître, de la praire, de l'ormeau et même du bouquet, pour ne citer qu'eux, est fermée l'été dans bien des endroits. S'agit-il alors d'harmoniser les règles ? Tant mieux mais sans oublier les tailles !

Autre question : quelles seraient les espèces concernées ? La moule ? (adieu moules frites !), la coque ? Deux espèces abondantes qui se consomment pendant la période de reproduction. La palourde ? Espèce que l'on qualifie d'invasive depuis notamment l'élevage de la croisée japonaise et qui occupe bon nombre de touristes l'été.

En réalité, ce repos biologique doit être différencié selon les espèces, certaines pouvant être en danger, d'autres pas ; il doit bien évidemment tenir compte de l'avis des scientifiques mais également, par le biais de la FNPPSF, de l'**avis des pêcheurs à pied** qui connaissent parfaitement le terrain.

Par ailleurs, nous sommes en droit de nous interroger sur la sélectivité de la préconisation. Le repos biologique n'aurait-il, aux yeux de nos gouvernants, de sens que sur l'estran ? Faut-il rappeler une nouvelle fois que la Fédération prône depuis des années ce repos sur toutes les espèces en danger ou qui sont l'objet de prélèvements importants. Peut-on penser un seul instant qu'un repos pour le bar sur l'estran et même en mer, puisse avoir un impact significatif si les chalutiers continuent de piller allègrement les frayères des Casquets ? Autrement dit, il ne saurait y avoir deux poids, deux mesures. Le repos biologique doit s'appliquer aussi bien en mer que sur l'estran, aux amateurs comme aux professionnels.

*Jean Lepigouchet
Responsable Commission Pêche à Pied*



Effectifs

A plus de la moitié de l'année, on peut commencer à faire des prévisions pour la fin de l'année, en espérant évidemment qu'elles soient réalisées voire dépassées. Plus de 24 % de nos associations enregistrent déjà une croissance de leurs effectifs (23 de plus en moyenne).

Au niveau du nombre d'associations adhérentes les chiffres explosent. Nous en sommes à 15 associations de plus, auxquelles nous souhaitons la bienvenue. L'augmentation de nos effectifs de fin d'année devrait donc être très satisfaisante.

Notons aussi que notre représentation sur les côtes françaises s'étend ; il ne reste plus que quelques rares départements où notre Fédération n'est pas présente.

Nous devons aussi nous pencher sur le cas particulier des associations composées majoritairement de pêcheurs à pied. Nous avons pu mesurer le potentiel que constituaient ces associations qui sont

très mal représentées au niveau national. Ces associations ont généralement beaucoup d'adhérents qui payent une cotisation faible et peuvent difficilement payer une cotisation de 11 ou 12€ même si notre fédération est aujourd'hui la seule à les défendre dans les instances nationales et européennes, et elles en sont, pour la plupart, conscientes. Nous allons devoir trouver très rapidement des aménagements qui répondent à leur situation bien particulière et qui leur permettront d'adhérer à notre Fédération.

Les échéances liées au Grenelle de la Mer et aux récentes décisions européennes nous obligent à nous adapter très vite aux nouvelles difficultés à venir et cela passe clairement par une encore plus forte augmentation de nos effectifs. Soyez-en tous conscients !

*Loïc Rivoallan
Responsable de la Commission Effectifs*

Stratégie et communication

La façon dont s'est déroulé le Grenelle de la Mer aura une nouvelle fois mis en évidence l'impérieuse nécessité de bien communiquer.

En ce qui nous concerne, nous avons pu nous exprimer très régulièrement pendant toute la période estivale en nous appuyant sur la diffusion du guide pratique et sur la campagne «J'apprends ma mer et je la respecte», événements très médiatiques auxquels beaucoup d'entre vous ont participé...

Chaque fois que nous en avons l'occasion, il ne faut pas hésiter à développer les thèmes qui nous sont chers et notre volonté de nous battre pour une pêche récréative responsable, libre et gratuite.

Nos interventions au niveau européen se sont traduites par une double affiliation à l'EAA et à la FMPR. Nous restons aujourd'hui convaincus que

l'avenir de la plaisance et de la pêche en mer passe par un grand rassemblement de tous les plaisanciers et pêcheurs plaisanciers européens. Se rassembler davantage et encore mieux communiquer au niveau français mais aussi européen voilà les priorités des deux prochaines années ! Notre capacité à nous faire entendre ne s'en trouvera que plus forte et plus affirmée...

Ce ne sera pas facile, les délateurs sont nombreux et la plaisance une proie facile pour bon nombre d'entre eux. Ils ignorent parfois l'essentiel de notre activité et se livrent à des attaques violentes et injustes en s'appuyant sur des exemples bien choisis commis par quelques brebis galeuses auxquelles ils s'empressent de nous amalgamer.

Ils ne connaissent pas notre pugnacité et notre attachement aux vraies valeurs qui sont les nôtres, à l'émergence d'une **pêche propre et durable**, bien comprise et respectée par la majorité d'entre nous.

FNPPSF



FÉDÉRATION NATIONALE DES PÊCHEURS PLAISANCIERS ET SPORTIFS DE FRANCE

La réussite de notre combat pour préserver notre espace de liberté et notre activité dépendra pour beaucoup de notre détermination et de notre capacité à résister, à entreprendre et à porter bien haut les valeurs qui sont les nôtres... en un mot à bien communiquer.

Répondez avec enthousiasme à nos attentes et participez massivement à cette prise de conscience collective. Nous comptons sur vous.

Commission Stratégie et Communication



Il est plus que temps de penser à régler les dernières cotisations. Cela nous permettra de clore l'exercice comptable dans des conditions honorables. N'oubliez pas non plus qu'en 2010 la cotisation passe de 11 à 12 euros. Les associations dont 70% de membres ne cotisent pas à la FNPPSF devront s'acquitter d'une contribution solidaire conformément à la grille établie. Rappelons que cette disposition en vigueur depuis quelques années maintenant est

avant tout une simple mesure d'équité envers les autres associations.

Notre congrès 2010 se déroulera à Loctudy (29) et sera organisé par le comité départemental du Finistère. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer. La pertinence de nos orientations futures dépend en grande partie de notre travail en commun lors de ces rassemblements. Nous comptons sur votre présence à tous.

Lors des comités directeurs et du congrès national, vous pouvez vous procurer l'ensemble des produits proposés par notre fédération et éviter ainsi des frais d'envoi inutiles.

A propos des envois par email, il est conseillé à ceux qui disposent de la toute dernière suite bureautique Windows de ne pas nous envoyer de pièces jointes au nouveau format Word (.docx) ou Excel (.xlsx). En effet ces formats ne sont pas lisibles par les versions précédentes de ces

mêmes logiciels ! Merci Microsoft ! Pour ce faire, utilisez la fonction « enregistrer sous » et choisissez l'ancien format de Word (.doc) ou d'Excel (.xls).

Il est par ailleurs constaté des dérives importantes au niveau des fichiers. Il est demandé aux responsables des fichiers dans chaque association de respecter la trame que nous vous avons fournie. Ne pas intervertir, ne pas rajouter de colonnes, ne pas modifier le format des cellules d'origine qui doivent être impérativement au format «texte».

Lors de votre inscription, soyez attentif au libellé de votre adresse. Une mauvaise adresse est très difficile à corriger par la suite et vous prive de votre revue préférée !

Commission Administrative

Collectif des Plaisanciers

PARC MARIN Manche-Ouest ...

Les Plaisanciers organisés

Dans la perspective de la création d'un Parc Marin s'étendant du Cap de la Hague au Cap Fréhel, J.C Meiss, ex-président de l'APP Lancieux et membre de la commission environnement et du Comité Directeur a proposé dès le mois de décembre 2008 à Jean Kiffer de monter un Collectif regroupant tous les usagers de la mer non professionnels .

Après le cas du précédent Parc d'Iroise, il était en effet certain qu'une présence accrue au sein du Comité de gestion du futur parc ne pouvait passer que par une représentativité évidente.

Les contacts pris avec toutes les Associations déclarées de la zone concernée (Plaisanciers –

Pêcheurs plaisanciers – Pêcheurs à pied – Clubs subaquatiques – Responsables de zones portuaires) ont permis de constituer ce « Collectif Emeraude Cotentin » (CEC) dont la présentation officielle a eu lieu à Saint Malo le 11 mai en présence des Autorités Compétentes et des représentants des Médias.

Regroupant 60 associations ou responsables de zones portuaires (plus de 21000 bateaux et 25000 Pêcheurs à pied) ce dispositif se veut être le représentant de tous les Plaisanciers usagers de la mer sous toutes ses formes.

Sa volonté est de participer de façon active, constructive et équitable au comité de gestion du



parc compte tenu de sa représentativité. Le CEC veillera à la préservation des droits et usages de tous les plaisanciers dans le cadre d'une plaisance propre, respectueuse de la ressource et de l'environnement.

Nul doute que l'énorme poids économique que représente la Plaisance sous toutes ses formes devra être pris en considération dans les orientations du prochain parc.

*J.C. Meiss
Président du CEC*